

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Annexe aux plans d'études de la Faculté des sciences



Modalités d'évaluation des UE en informatique

Accepté par la Faculté des Sciences le 25 mai 2009
Version révisée du 4 juin 2012

1 Introduction

Cette annexe décrit les conditions d'évaluation des Unités d'enseignement (UE) sous la responsabilité du Département d'informatique. Elle complète les différents plans d'études où apparaissent des UE avec le code "IN.nnnn".

2 Évaluations des unités d'enseignement

L'évaluation des exercices, des travaux pratiques et des séminaires se fait suivant des critères (nombre de séries d'exercices rendues, réalisation des projets, style des présentations, etc.) énoncés en début de semestre. **L'évaluation** des cours se fait par des épreuves orales ou écrites dont la durée est fixée dans la présente annexe. Une évaluation satisfaisante pour les exercices peut être un pré-requis pour accéder à l'épreuve du cours correspondant. Les épreuves se déroulent, en général, durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne). Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits selon la procédure on-line accessible avec le compte personnel et le mot de passe fournis par l'Université (www.unifr.ch/science/gestens). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois et au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

3 Bases réglementaires

Le présent document sert d'annexe aux plans d'études suivants¹ :

- Plan d'études pour l'obtention du Bachelor of Science en informatique.
- Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires offertes par la Faculté des sciences dans le cadre du Bachelor of Science ou d'autres formations universitaires dans lesquelles ces branches sont reconnues.
- Plan d'études des branches complémentaires + 30 ECTS en Mathématiques, Informatique, Chimie, Géographie, Sciences du sport et de la motricité et des branches complémentaires 90 (60 + 30 ECTS) en Physique et Biologie offertes par la Faculté des sciences pour les étudiant-es d'autres Facultés.
- Plan d'études pour l'obtention du Bachelor of Science pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I (BSc_SI).
- Plan d'études des branches Géosciences, Mathématiques/Informatique, Sciences naturelles et Sciences du sport et de la motricité pour les étudiant-es des Facultés des lettres et de théologie souhaitant obtenir le Bachelor of Arts pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I /BA_SI).
- Plan d'études « Complément au Master en informatique » destiné aux étudiants des passerelle HES -> Uni et EIA -> Uni ».

Il est soumis au *Règlement pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science*.

Tous ces documents sont accessibles à partir de http://www.unifr.ch/science/current/plans_f.php.

¹ Des UE d'informatique peuvent ponctuellement être intégrées dans d'autres plans d'études ou suivies "Hors plan d'études".

4 Modalités d'évaluation

Les travaux pratiques et les exercices sont évalués à l'aide de critères fixés et communiqués en début de semestre. Les exercices peuvent aussi être examinés lors de l'épreuve du cours correspondant.

L'évaluation de chaque UE se déroule selon l'une des deux modalités suivantes :

- **Modalité A** (cours avec exercices) : Epreuve écrite de 120 minutes ou épreuve orale de 20 minutes. Pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve, le candidat ou la candidate doit satisfaire les pré-conditions minimales des exercices tels qu'énoncées au début du cours. Une note est attribuée.
- **Modalité B** (projets) : Le travail de l'étudiant ou de l'étudiante est évalué de manière continue et finalement jugé comme suffisant ou insuffisant.

Code	Unité d'enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation
IN.0110	Logiciels programmables [pour branche propédeutique]	6	Modalité A
IN.0111	Projet : Robotique [pour branche complémentaire]	5	Modalité B
IN.0113	Logiciels programmables [pour sciences biomédicales]	5	Modalité A
IN.0114	Complément au projet Robotique	1	Modalité B
IN.0210	Technologies multimédia [pour branche propédeutique]	6	Modalité A
IN.0211	Projet : Contrôle de processus [pour branche complémentaire]	5	Modalité B
IN.0212	Complément au projet Contrôle de processus	1	Modalité B
IN.0300	Projet (pour DAES I)	5	Modalité B
IN.1010	Projet : Robotique	4	Modalité B
IN.1011	Programmation orientée objets	5	Modalité A
IN.1013	Programmation fonctionnelle	5	Modalité A
IN.2010	Projet : Contrôle de processus	4	Modalité B
IN.2011	Architecture des ordinateurs	5	Modalité A
IN.2013	Ingénierie du document pour le web	5	Modalité A
IN.3010	Projet : Technologies Web	5	Modalité B
IN.3011	Programmation proche du système	5	Modalité A
IN.3012	Bases de données	5	Modalité A
IN.4010	Projet : Modèles de programmation	5	Modalité B
IN.4011	Algorithmes	5	Modalité A
IN.4012	Méthodes orientées objets	5	Modalité A
IN.5010	Travail de Bachelor	15	Rapport écrit, éventuellement présentation orale. Evaluation: suffisant ou insuffisant
IN.5011	Télécommunications	5	Modalité A
IN.5012	Systèmes d'exploitation	5	Modalité A
IN.5013	Aide à la décision – modélisation quantitative	5	Modalité A
IN.6011	Méthodes formelles	5	Modalité A
IN.6012	Paradigmes de programmation	5	Modalité A